

Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



CAMBODGE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport en cours de validité**, valable 6 mois après la date de retour. Prévoir 3 pages vierges dont 2 face à face.
- **Visa obligatoire**. Le visa peut être délivré aux aéroports internationaux de Phnom Penh et de Siem Reap par les services de l'immigration contre paiement d'une taxe de 30 US\$ (tarif à titre indicatif) pour un visa de tourisme. Prévoir une photo d'identité (de format 4 x 6 cm). Il est également possible d'obtenir un e-visa [via le site officiel](#). Il ne permet pas l'entrée par tous les postes frontières terrestres (liste des points d'entrée consultable sur E.visa).
 - Les personnes entrant au Cambodge munies d'un visa de tourisme via l'aéroport de Siem Reap sont tenues de séjourner au minimum 24 heures sur le territoire cambodgien avant de repartir à l'étranger.
 - Les postes frontières internationaux délivrant des visas sont les aéroports internationaux de Phnom Penh et Siem Reap, le port de Phnom Penh mais aussi les postes frontières (terrestres) avec la Thaïlande, le Vietnam et le Laos.
 - Aucun visa n'est délivré à l'arrivée au port maritime de Sihanoukville/Kompong som et à celui de Oknha Mong de la province de Koh Kong.
- **Formulaire électronique E-arrival obligatoire et indépendante du Visa**. La demande s'effectue dans les 7 jours précédant votre arrivée. Une fois le formulaire complété, les voyageurs reçoivent un QR-code à présenter aux autorités cambodgiennes. NB : la formalité de Cambodia e-Arrival, ne concerne que les arrivées aux aéroports du Cambodge.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement antipaludéen (classification groupe 3) pour certaines régions.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.
- Encéphalite Japonaise en zone rurale

USAGES & TRADITION

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez [ICI](#) des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.